

Saint Santin Cantalès

Bulletin Municipal n° 12 – Octobre 2021



**MAIRIE – Le bourg – 15150 SAINT SANTIN CANTALES - tél 04 71 62 91 04 -
mairie.saint-santin-cantales@wanadoo.fr**

Permanences secrétariat : Lundi – Jeudi et vendredi : de 8 H à 12 H

Effectifs et mouvement de notre école : Pour l'année scolaire 2021/2022, l'effectif scolaire est de 17 élèves soit : 10 pour la classe de CE1 à CM2 et 7 pour la classe de petite section à CP.

Pour le mouvement des professeurs d'école :

Madame Angélique GUILLON-PRADIÉ a été nommée Directrice en remplacement de Mme BERÇOT.

Mme Marie BÉNET, ayant un poste à mi-temps assure le jeudi, vendredi et un mercredi sur deux.

Mme Sandra PHIALIP, ayant elle aussi un poste à mi-temps assure le complément soit le lundi, mardi et un mercredi sur deux et un vendredi sur trois, elle assure la décharge de direction.

Mme Sandra LIAUBET assure la fonction d' A.E.S.H .

Semaine du goût : Action soutenue par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, la semaine du goût est une manifestation destinée à promouvoir la richesse du patrimoine culinaire français. Le thème de 2021 est le goût du voyage.

Caty, de l'auberge, a proposé de recevoir gracieusement, tous les élèves de l'école, les enseignants et le personnel communal, le mardi 12 octobre 2021, pour y déguster un repas complet composé uniquement de fruits et de légumes, sous forme d'un questionnaire et de devinettes, il fallait pour les enfants mais aussi les grands, deviner les différents ingrédients qui composaient chaque plat, en mettant un bandeau sur les yeux, grâce aux sens (odorat et goût).

Tout le monde a apprécié cette belle initiative de Caty. Avant de retourner à l'école, chaque enfant a reçu un diplôme ainsi qu'une toque « *c'est moi le chef* » encore un grand merci à Caty pour cette belle journée.



Entretien des espaces verts : Entre le 02 août et le 25 septembre, l'employé communal a été absent en raison d'un arrêt maladie et vu la météo, la végétation a poussé rapidement et abondamment. Sans me tromper, je pense que c'est la première fois que l'on a eu le cimetière dans cet état.

La municipalité vu les circonstances particulières (absence de l'employé communal) et vu l'état du cimetière (les herbes hautes dans les allées) a fait appel à l'entreprise GUILLAUME pour éliminer temporairement cette situation.

Certaines personnes ont interpellé le Maire, criant au « scandale », ils avaient raison ou du moins ... leur raison, pendant qu'une autre personne, sans faire d'esclandre, a pris de son temps pour nettoyer le monument aux morts sur la place. C'est pourquoi la Municipalité remercie chaleureusement Monsieur MANAUD pour ce geste citoyen.

Il faut savoir que l'emploi de désherbant est interdit dans les lieux publics, c'est pourquoi, l'entretien des allées du cimetière nous pose une grande difficulté. Je voudrai remercier notre premier Adjoint, Jean BRIAL et notre employé communal, Daniel DEBLADIS, qui ont participé à rendre au cimetière, un aspect, respectant ce lieu de recueillement.

COMMISSION DES TRAVAUX : Le mardi 5 octobre, Mr le Maire a réuni la commission des travaux, afin de définir les programmes travaux à venir, bâtiments, voirie, adressage, afin de les présenter lors du Conseil Municipal du 12 octobre 2021. Ont participé : Messieurs FRONTEAU Eric, Adjoint et BOUYGUES Christophe, Mme CONTENSOU Caroline étant absente.

Voirie chemin de BERNAT : Après l'élargissement du chemin de Bernat (RD 661) à hauteur de la maison de Mr SAVEL Jean-Jacques, les services du Département ont, sur toute la longueur, réalisé un revêtement en bicouches.

Réseau d'eau : Château d'eau de Pruns :: Le mercredi 09 juin, l'entreprise S.A.U.R. a effectué le remplacement de la tuyauterie du château d'eau de Pruns ainsi que le nettoyage et la désinfection de celui-ci.

Pour éviter les coupures d'eau des abonnés desservis par le château de Pruns, il a été décidé d'alimenter ce secteur par le château d'eau de Saint-Rames, le débit des sources de ST Rames étant à ce moment-là de 140 m3/ jour.

Déroulement des travaux :

Le 07 juin au matin arrêt des pompes de Vals.

Le 08 juin au matin purge du réseau entre Monédières et la borne d'incendie du Landat.

Le 09 juin à 5h45, isolement et mise en vidange du château d'eau de Pruns. Ouverture de la vanne de Nazaret pour alimentation du réseau avec ouverture du By-Pass au château de Pruns. Fin de la vidange et début des travaux à 6h40.

Travaux effectués :

Dépose des anciennes tuyauteries du réservoir.

Remplacement des trois tuyauteries intérieures du réservoir par des tuyauteries en inox (le trop plein, l'alimentation en provenance des pompes et l'alimentation du réseau à travers une crépine, les raccords entre l'ancienne et la nouvelle tuyauterie ce sont fait au-dessus des vannes et à 50 cm sous le réservoir. Nettoyage et désinfection du bassin. Fin des travaux 16h30 et remise en service des pompes de Vals.

Anciennes tuyauteries remplacées



Nouvelles tuyauteries inox installées ➡



Vidange, Lavage et désinfection du Château d'eau de Saint Rames :

Le 18 juin 2021, l'entreprise S.A.U.R a effectué le nettoyage et la désinfection du château d'eau de ST RAMES, seul les villages de ST RAMES et LA FOURNE ont subi une interruption d'alimentation d'eau.

Cession de terrain à Mr et Mme GENNET à Vergnes : Par délibération en date du 30 mars 2021, le Conseil Municipal a accepté la cession de terrain. Après information auprès des services de l'Etat et l'enquête publique n'étant pas obligatoire, cette vente se fera après déclassement de la parcelle concernée. Tous les frais seront pris en charge par Mr et Mme GENNET.

Délibérations du Conseil Municipal du 02 juillet 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : Alain ESPALIEU – Jean BRIAL – Eric FRONTEAU – Sylvie LAPIÉ – Caroline CONTENSOU – Nadia SAUZEAU – Christophe BOUYGUES – David NOYGUES – Jean-Marie ESPALIEU.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Damien GUILLAUME ayant donné procuration à Alain ESPALIEU et Séverine NUREAU ayant donné procuration à David NOYGUES.

Avis sur le transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » AOM :

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Président de la communauté de communes la Châtaigneraie concernant le transfert de compétence AOM.

Au vu des précisions apportées suite à l'étude du dossier par la communauté de communes, celle-ci, a de nouveau délibéré le 15 avril 2021 avec un avis défavorable pour le transfert de cette compétence. Considérant l'avis de la communauté de communes et au vu des éléments apportés, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

S'oppose au transfert de la compétence AOM à la communauté de communes de la châtaigneraie cantalienne.

Demande d'acquisition de terrain au bourg :

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier en date du 27 avril dernier, de Claire ANGELVY et Sébastien FAVIER / Pauline BAC et Hugo RANTIER qui sollicitent l'acquisition ou l'entretien du terrain cadastré AB 290 jouxtant leur propriété respective.

Après lecture du courrier, Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entretien de cette parcelle n'ayant pas d'accès direct par une voie publique, avait été attribué à Nadine MADRIGNAC qui a un accès direct par sa propriété. De plus, Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que la parcelle AB 290 est classée en zone constructible au PLUI.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de laisser l'entretien de cette parcelle à Nadine MADRIGNAC jusqu'à la vente du terrain selon les mêmes conditions que les terrains vendus précédemment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette proposition.

Dénomination des Rues :

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que la Poste a achevé la mission de dénomination des rues et propose au Conseil Municipal de valider les appellations des nouvelles rues. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés valide la proposition d'adressage. Des devis pour les plaques de rues et numéros ont été demandés.

Travaux d'entretien de la voirie: Passage épareuse

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la communauté de communes la Châtaigneraie Cantalienne n'assurant plus, pour le compte des collectivités, les travaux d'épareuse sur les voies communales, trois devis ont été demandés pour assurer cette prestation qui représente un passage de sécurité au printemps et un passage de confort à l'automne. Les offres reçues sont :

MJM MONTIL : 53 € HT / H

Entreprise BOUFFARD : 65 € HT / H

Entreprise BOISSIERES : 75 € HT / H

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, accepte à l'unanimité des présents et représentés la proposition de MJM MONTIL.

Information sur les travaux :

Mr le Maire donne la parole à Eric FRONTEAU, Adjoint délégué au réseau d'eau qui présente au Conseil Municipal le système de distribution d'eau potable sur la commune, avec le pompage de VALS pour le château d'eau de Pruns et le pompage de ST RAMES. Après cet historique, le Conseil Municipal est informé des travaux d'entretien sur le château de Pruns dont le devis s'élève à la somme de 5 064 € HT qui représente le remplacement des conduites en fer par des conduites en inox.

Point sur la gérance de l'auberge :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en raison de la fermeture des restaurants pendant la crise sanitaire, il avait été convenu de ne pas faire payer de loyer jusqu'à la reprise des activités.

Considérant la situation actuelle, Mr le Maire propose de rétablir le loyer de la gérance qu'à partir de septembre 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette proposition et autorise Mr le Maire à émettre les titres correspondants à partir de septembre 2021.

Délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2021

ETAIENT PRESENTS : Alain ESPALIEU - Jean BRIAL – Eric FRONTEAU – Sylvie LAPIE – Séverine NUREAU - Nadia SAUZEAU – Damien GUILLAUME – Jean-Marie ESPALIEU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Christophe BOUYGUES ayant donné procuration à Nadia SAUZEAU – Caroline CONTENSOU et David NOYGUES.

Point sur la rentrée scolaire 2021 :

Mr le Maire donne la parole à Mme LAPIÉ Sylvie, adjointe aux affaires scolaires pour faire le point sur la rentrée 2021. L'effectif est de 17 élèves répartis comme suit :

Classe Maternelle et grande section : Mme BENET Marie et Mme PHIALIP Sandra (1/2 temps chacune) 7 élèves.

Classe Primaire : Mme GUILLON-PRADIÉ Angélique qui assure également la direction : 10 élèves.

Les horaires scolaires : 9 H à 12 H et 13 H 30 à 15 H 45 (accueil assuré par l'équipe enseignante 10 mn avant les cours)

TAP : de 15 H 45 à 16 H 30

GARDERIE : de 7 H 20 à 8 H 50 et de 16 H 30 à 18 H 00

Gestion des logements locatifs. Propositions de CENTURY 21 :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune dispose de 8 logements locatifs et fait part que la gestion de 4 de ces logements a été attribuée à CENTURY 21. A la demande de la perception d'AURILLAC BANLIEUE, CENTURY 21 a transmis deux propositions de gestion.

1^{er} Proposition : Honoraires de location : 12 % du loyer annuel et mandat de gestion 7, 20 % du loyer mensuel. C'est la convention qui était appliquée jusqu'à ce jour : les titres sont émis à l'encontre de CENTURY 21 qui paie en fonction des loyers encaissés. En cas de non-paiement, la procédure pour recouvrement des loyers devient compliquée et coûteuse contrairement à une gestion communale où cette démarche est comprise dans les attributions du Trésor Public.

2^{ème} Proposition : mandat exclusif de location qui représente 10 % et pour l'état des lieux 4 % du loyer annuel. La gestion restant à la commune, en cas de non-paiement des loyers les poursuites sont engagées par le Trésor Public à l'encontre des locataires.

Après avoir donné lecture des deux propositions de CENTURY 21 Mr le Maire fait part d'une troisième proposition : c'est la reprise totale (location et gestion) par la commune.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Mr le Maire et après avoir délibéré ; Par 1 VOIX (Jean-Marie ESPALIEU) pour la 1^{er} proposition. Par 0 VOIX pour la 2^{ème} proposition. Par 6 VOIX pour la 3^{ème} proposition et 2 abstentions (Séverine NUREAU et Damien GUILLAUME) : Reprend la

gestion totale des 8 logements communaux. Ce fonctionnement interviendra au 1^{er} janvier 2022 afin de pouvoir informer les locataires et mettre à jour les baux.

Logements locatifs communaux : diagnostic obligatoire :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les diagnostics obligatoires pour les logements locatifs.

Il fait part de la proposition reçue de DIAGAMTER qui regroupe le constat risque : exposition au plomb – installation gaz – risques et pollution – DPE – installation électrique.

Le montant de cette prestation pour les 8 logements est de 2 416, 67 € HT soit 2 900.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de confier cette prestation à DIAGAMTER.

Travaux à prévoir à l'appartement T4 RDC ancien presbytère

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la réception de mail de CENTURY 21 concernant des problèmes d'humidité, un constat a été établi et l'ARS a été contacté par la mairie pour constater l'état, établir un diagnostic et proposer les travaux à envisager. Au vu du rapport, il s'avère que la ventilation placée aux fenêtres est insuffisante. Le détalonnage des portes est insuffisant. La VMC qui n'est pas allumée: (Prévoir un système de fonctionnement permanent). Ventilation dans les caves insuffisante, prévoir une isolation thermique en sous-face des planchers.

Considérant cette situation, Mr le Maire a demandé des devis pour l'isolation thermique en sous-face des planchers dans les caves. Deux entreprises ont répondu :

TS HABITAT : pour un montant de 3 623. 60 € TTC

GUILLAUME Claude : pour un montant de 3 277. 88 € TTC

A l'unanimité, le devis de l'entreprise GUILLAUME Claude est accepté. Les travaux de VMC et d'étalonnage des portes sont également prévus, ainsi que les détecteurs de fumée.

Programmation des travaux de voirie :

Une programmation de travaux de voirie a été présentée, en 2020 en financement de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

La commission des travaux, réunie le 5 octobre 2021 a examiné les propositions actualisées de l'entreprise retenue dans le groupement de commandes de la communauté de communes soit « EUROVIA ».

Les travaux retenus sont :

Lieu dit Saint James	750 ml
Lieu dit La Barrière	550 ml
VC le bout de la cote	700 m
VC de Pruns	1 130 m
VC de Cazaret	1 250 m
VC de Vergnes	350 m
VC de Monédières -RD43/RD2 :	1 650 m
VC de Combret	300 m
VC de Sagnabous	700 m
Soit un total de travaux HT de 251 445.10 €	

Ces propositions ne sont pas figées, si dans l'hiver 2021/2022 une voie communale non prévue dans ce programme, venait à être détériorée de façon importante, il y aurait un changement de priorité, sans changer le volume de l'enveloppe.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte ces travaux et autorise Mr le Maire à signer les documents à intervenir pour la réalisation de ces travaux.

Dossier DETR 2022 et Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du RDC de l'ancienne Poste.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que les demandes de financement DETR 2022 doivent être déposées en Préfecture pour le 03/12/2021.

Il propose au Conseil Municipal l'aménagement d'une salle d'activité au rez-de-chaussée de l'ancienne poste avec la création d'une rampe d'accès PMR et l'aménagement de surface de voirie.

Pour cela, il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre. Mr le Maire propose de retenir comme maître d'œuvre, Mr ROUGÉ Daniel Architecte DPLG, rue de la Trémolière 15150 LA ROQUEBROU.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour- 1 CONTRE (Séverine NUREAU) et 1 ABSTENTION (Jean-Marie ESPALIEU)

- Décide de retenir le projet d'aménagement d'une salle d'activités. - Confirme la commune de SAINT SANTIN CANTALES en qualité de Maître d'ouvrage, Monsieur Daniel ROUGÉ en qualité de maître d'œuvre et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer le marché d'études et prendre toutes les dispositions pour mener à terme la réalisation de ce projet.

Demande de Mr FAVIER Sébastien et Mme ANGELVY Claire

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Mr FAVIER et Mme ANGELVY qui ont déménagé et qui ont mis leur maison en vente. Cette maison a été construite sur un terrain qui a été vendu par la commune au prix de 1 € la parcelle avec des conditions à respecter en contrepartie de cet effort financier.

Mr FAVIER et Mme ANGELVY demande au Conseil Municipal de revoir le montant de la pénalité de 4000 €, due, si départ avant 10 ans.

Après avoir donné lecture du courrier, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les conditions énoncées dans l'acte de vente du terrain.

Le Conseil Municipal, par 7 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Séverine NUREAU et Sylvie LAPIÉ) maintient les conditions énoncées dans l'acte de vente et autorise Mr le Maire à émettre le titre de recette à l'encontre de Mr FAVIER Sébastien et Mme ANGELVY Claire.



Le registre des délibérations du Conseil Municipal est consultable en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.

ETAT CIVIL

Décès

Mr le Docteur COUDERC Pierre à l'âge de 96 ans le 13/10/2021 de Cazaret

Mme LAFON Louise à l'âge de 98 ans le 15/10/2021 du Bourg.

INFORMATIONS GENERALES :

Pour un problème sur le réseau d'eau : le signaler au Maire au 06.89.98.31.32

Vous constatez un point d'éclairage public défectueux : merci de le signaler à la mairie.

Recensement militaire : les jeunes ayant 16 ans révolus doivent se rendre en mairie pour être recensé. La journée d'appel se fait dans la 17^{ème} année.

Déchetterie du Pont d'Orgon : Heures d'ouverture : les lundi, mercredi et jeudi de 14 H à 18 H – et le Samedi de 9 H à 12 H.

Médiathèque : Un service de réservation est mis en place par la médiathèque départementale : Possibilité de réservation de livre, CD, DVD, jeux sur site **culture.cantal.fr** et les récupérer au point relais lecture à la mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat. (Navette 1 fois par mois).

Numéros Utiles :

MAIRIE :		04.71.62.91.04
ESPALIEU Alain	Maire	06.89.98.31.32
BRIAL Jean	1 ^{er} Adjoint	07 88 46 43 70
FRONTEAU Éric	2 ^{ème} Adjoint	06 77 39 03 06
LAPIÉ Sylvie	3 ^{ème} Adjointe	06 83 56 15 75



Votre mairie vous offre l'application **PanneauPocket** pour toujours mieux vous informer et vous alerter.

Téléchargez gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur les stores



Recherchez votre commune sur l'application et cliquez sur le cœur à côté de son nom pour l'ajouter en favori. Vous ne manquerez plus aucune actu !



Pas de smartphone ni de tablette ?

Consultez les informations et alertes depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

